inculpés compris dans l'affaire du 10 ont seuls été admis à communiquer avec leurs avocats.

M. Laguerre compromis

L'*Intransigeant* dit qu'on aurait retrouvé dans les papiers saisis la trace de nombreux versements effectués par Arton au nom de la *Presse*, et un reçu signé du nom de Laguerre.

CORNELIUS HERZ

L'instruction a communiquée à la chancellerie de la Légion d'honneur, toutes les pièces intéressant Cornélius Herz et qui justifient sa radiation.

Une question de M. de Choiseul

M. Horace de Choiseul, député, vient d'informer le ministre de l'intérieur qu'il lui poserait, à une des prochaines séances de la Chambre, une question sur les mesures prises pour la restitution par l'Etat à la caisse de la Compagnie de Panama des fonds appartenant à cette compagnie et employés par le ministère de 1888.

LE PROCÈS DU 10

C'est demain mardi 10 janvier, que s'ouvre comme on sait, devant la 1re chambre de la Cour, le procès intenté à MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Marius Fontane, Henri Cottu et Eiffel.

Rappelons brièvement les inculpations dirigées contre les prévenus.

I. — De Lesseps Ferdinand-Marie, de Lesseps Charles-Aimé-Marie, Fontane Marius-Etienne et Cottu Henri-Louis-Félix sont prévenus de s'être conjointement, depuis moins de trois ans, avant le premier acte de poursuites, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance d'un évènement chimérique, fait remettre ou délivrer par diverses personnes des souscriptions suivies de versements de fonds à l'occasion de l'émission d'obligations du 26 juin 1888 et d'avoir, par ces moyens, escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui.

II. — Eiffel (Alexandre-Gustave) :

De s'être rendu complice de l'escroquerie ci-dessus spécifiée en recélant sciemment partie des sommes obtenues à l'aide dudit délit.

III. — De Lesseps (Ferdinand-Marie), de Lesseps (Charles-Aimé-Marie), Fontane (Marius-Etienne) et Cottu (Henri-Louis Félix) :

D'avoir conjointement, depuis moins de trois ans avant le premier acte de poursuites, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance d'un événement chimérique, tenté de se faire remettre ou délivrer des souscriptions et versements de fonds, par diverses personnes, et ce, à l'occasion de l'émission du 12 décembre 1888, et d'avoir, par ces moyens, tenté d'escroquer tout ou partie de la fortune d'autrui.

Laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs.

IV. — De Lesseps (Ferdinand-Marie), de Lesseps (Charles-Aimé-Marie), Fontane (Marius-Etienne) et Cottu (Henri-Louis-Félix).

D'avoir conjointement, depuis moins de trois ans avant le premier acte de poursuites, à Paris, détourné ou dissipé, au préjudice de la Compagnie de Panama et de ses obligataires, des effets et deniers qui ne leur avaient été remis qu'à titre de mandat ou de dépôt, à la charge d'en faire un emploi et un usage déterminés.

V. — Eiffel (Alexandre-Gustave) :

D'avoir, depuis moins de trois ans avant le premier acte de poursuites, à Paris, détourné ou dissipé au préjudice de la Compagnie du canal interocéanique de Panama, des effets ou deniers qui ne lui avaient été remis qu'à titre de mandat ou pour un travail salarié, à charge par lui d'en faire un usage et un emploi déterminés.

Délits prévus et réprimés par les articles 405, 406 et 408, 9, 5, 59 et 60 du code pénal.

Les témoins

Voici, d'autre part, la liste des trente et un témoins cités à la requête de M. le procureur général Tanon :

M. Flory, 8, rue des Saints-Pères, expert près la cour d'appel, auteur du rapport sur le Panama ;

M. Rossignol, 38, rue de Berlin, expert également ;

M. Monchicourt, 2, rue Pigalle, liquidateur judiciaire ;

M. Rousseau, 134, boulevard Saint-Germain, ingénieur, auteur du rapport sur les travaux de Panama en 1886 ;

Dingler, 40, boulevard Malesherbes, ingénieur de la Compagnie de Panama ;

M. Guillemain, 28, rue des Saints-Pères, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées ;

M. Jacquemin, 7, place de la République, ingénieur ;

M. Germain, 18, rue de la Pépinière, ingénieur hydrographe de la marine ;

M. Huin, 16, rue de Saint-Pétersbourg ;

M. Retault, 98, Grande-Rue, à Montrouge ;

M. Druez, ingénieur à Vichy ;

M. Ferdinand Martin (qui a publié des articles sous le nom de *Micros* dans la *Libre Parole*), 26, rue de l'Aude ;

M. Gonnet, 192, rue de Courcelles ;

M. Odelin, 6, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, conseiller municipal du 1er arrondissement ;

M. Landrodie, 5, rue Saint-Joseph, publiciste, qui fit en 1890, un voyage d'études à Panama, auteur d'une brochure sur l'état des travaux ;

M. Daubrée, 5, rue Royale ;

M. Hyeronimus, 9, rue du Printemps, chef de la comptabilité de Panama ;

M. Reynier, employé supérieur de la Compagnie de Panama ;

M. de Boudard (Félicien-Martin), 15, rue de Vintimille, chef de bureau à la Compagnie de Suez, 9, rue Charras ;

M. Hugo Oberndœrffer, banquier.

M. Galeta, 9, Chaptal ;

M. Moailhac-Pioch, ingénieur aux Forges de Châtillon et Commentry, 19, rue La Rochefoucauld ;

M. Martin (Etienne), 26, rue Guillaume Tell ;

M. Joly, propriétaire à Castres, près Montereau (Aisne) ;

M. Sanson, employé à la Ferté-sous-Jouarre ;

M. Giroud de Vilette, employé à la Compagnie de Lyon, 7, rue Bosio ;

M. Pouillat, 29, rue d'Angeviller, à Versailles ;

M. Pation, ancien huissier, à Cadon, canton de Bellegarde ;

M. Regimbert, à la Fère (Aisne) ;

M. Adolphe Gilly, 8, avenue de la Plate-Forme à Nîmes ;

M. de Posada, ministre de la Colombie.

Trois témoins à décharge, administrateurs anglais du Canal de Suez, seront entendus, cités à la requête de M. Charles de Lesseps.

Tentative d'escroquerie

Hier, vers dix heures du soir, un individu, ayant l'air d'un petit employé, sonnait à l'appartement de M. Blondin, 43, rue de Clichy. La bonne vint ouvrir et le visiteur, à voix basse, demanda à parler à Mme Blondin. On le fit entrer dans le salon et Mme Blondin, prévenue, arriva aussitôt.

L'individu lui demanda si elle était bien seule.

Sur une réponse affirmative, il la pria de bien s'assurer si les portes étaient closes.

« Il s'agit de votre mari, glissa-t-il à l'oreille de Mme Blondin. J'ai vu votre mari il y a une heure, il m'a chargé de venir vous demander mille francs dont il a le plus pressant besoin.

« Je suis, ajouta-t-il, employé des prisons ; voici ma carte, mais rendez-la moi. »

Il parla ensuite, mais très vaguement, d'évasion.

Mme Blondin, très maîtresse d'elle même et flairant un piège, répliqua qu'elle avait vu son mari à six heures du soir et que celui-ci ne lui avait rien demandé et qu'elle s'étonnait de voir quelqu'un venir solliciter un billet de mille francs en son nom. L'inconnu, un peu décontenancé, déclara que, puisqu'on n'avait pas confiance en lui, il s'en allait, et, en effet, il disparut avant que Mme Blondin eût le temps de le retenir.

Ce matin, vers dix heures, un autre individu, disant se nommer Lecherrel, employé des prisons, fournisseur de l'Hôtel-Dieu, de Mazas, etc., faisait une nouvelle tentative auprès de Mme Blondin.

Celle-ci avait prévenu son fils et son gendre, et ces deux derniers suivirent l'individu éconduit. Arrivés rue de la Chaussée-d'Antin, à proximité de la rue de Provence, où se trouve le commissariat, ils lui mirent la main au collet et l'emmenèrent de force chez le commissaire. Cet individu a refusé de faire connaître sa véritable identité.

Après un interrogatoire, il a été écroué au Dépôt.

Le Pèlerinage aux Jardies

Paris, 8 Janvier. — Ce matin a eu lieu le pèlerinage officiel, pourrait-on dire, des amis de Gambetta à sa petite maison des Jardies, à Ville-d'Avray. A dix heures, deux cents personnes se pressaient dans la petite pièce du rez-de-chaussée. On remarquait, entre autres, MM. Camescasse, Cazot, sénateurs ; Isambert, Delpeuch, députés ; Vert, maire du 20e arrondissement et ses adjoints ; Sans-Lœuf, Ed. Siebecker, Carjat, Midrin, maire de Sèvres, etc. Le comité de la fédération des sociétés alsaciennes-lorraines de France et des colonies et l'Association des républicains du Lot avaient apporté de magnifiques couronnes.

Un seul discours a été prononcé par M. Métivier, le président de l'ancien comité Gambetta à Belleville. « Nous avions résolu, a-t-il dit en substance, de ne plus rendre au grand orateur qu'un hommage muet, mais la situation troublée que traverse en ce moment la République nous a engagés à venir dans cette pauvre maison nous inspirer du souvenir de Gambetta. On n'accusera pas sa voix d'outre-tombe d'ambitieuses convoitises. »

La mort du général Thomas

Paris, 8 janvier. -- On lit dans le *Temps* : Nous apprenons, ce matin, une pénible nouvelle. Notre éminent collaborateur, le général Thomas, a succombé, hier, à une douloureuse maladie, dont il souffrait depuis longtemps, mais qui n'avait en rien affecté ses facultés. La veille encore il nous envoyait sa *Vie militaire*, qui paraîtra demain.

Placards anarchistes

Rive-de Gier, 8 janvier. — Dans la nuit, on a placardé des affiches invitant les conscrits de la classe de 1892 à repousser le drapeau tricolore, emblème de la patrie, pour arborer le drapeau rouge de l'Internationale.

La police a enlevé les affiches dès la première heure.

Le jubilé du pape

Paris, 8 janvier. — Le *Mémorial diplomatique* dit qu'à l'occasion du prochain jubilé pontifical, M. de Behaine offrira au pape, avec l'approbation de M. Ribot, d'abord un présent particulier à la personne du Saint-Père, ensuite, deux vases de Sèvres bleus garnis de girandoles en bronze doré à 16 ou 18 lumières, mesurant environ 1 m. 60 de hauteur, et deux tableaux religieux pour l'église Saint-Joachim.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

SUICIDES PAR ASPHYXIE. — Paris, 8 janvier. — La nuit dernière, vers une heure, des locataires de la maison située 189, avenue d'Italie, étaient réveillés par des gémissements qui partaient du logement occupé par les époux Roche et leur fille, âgée de 12 ans.

On courut prévenir le commissaire de police qui fit enfoncer la porte du logement. Les époux Roche, étendus sur leur lit, étaient à demi-asphyxiés par les émanations de leur poêle. Leur fille était morte.

Les époux Roche ont été transportés à l'hôpital. On désespère de les sauver.

Nouvelles Etrangères

Les scandales allemands

Berlin, 8 janvier. — Le *Moniteur de l'Empire* publie une correspondance très volumineuse échangée entre M. de Bulow, ministre d'Allemagne à Berne, le capitaine en retraite Miller, M. de Marschall, secrétaire d'Etat à l'office des affaires étrangères, et M. de Caprivi.

Le *Moniteur de l'Empire* fait la déclaration suivante dans une note dont il fait précéder cette correspondance :

Le journal *Vorwærts* a publié dans son numéro du 31 décembre dernier, sous le titre : « Cent quittances du fonds guelfe » la teneur essentielle de reçus de sommes diverses qui, au cours des années 1868 à 1890, auraient été payées, sur le fonds en question, à un grand nombre de personnalités.

D'après la correspondance officielle ci-jointe, le gouvernement impérial a été, dès le printemps de l'année dernière, avisé de cette affaire, et dès le début, il a été convaincu qu'il s'agissait d'une duperie indépendamment des autres raisons qui autorisaient cette circonstance, que les reçus délivrés par le chancelier de l'empire, ou par ses fondés de pouvoir pour des sommes prélevé sur le fonds guelfe, pour être affectés à des besoins politiques et secrets ont toujours été brûlés dès que les comptables avaient obtenu décharge, et, de plus, des formules de reçu semblables à celles dont il est ici question n'ont jamais existé.

Le *Vorwaerts* répond aux déclarations du *Moniteur de l'Empire*, en constatant que ces déclarations mêmes reconnaissent irréfutablement que des quittances ont existé ; et il annonce de nouvelles révélations au sujet du fonds guelfe, en même temps que la divulgation prochaine des noms des bénéficiaires.

LE COMPLOT ORLÉANISTE

Un journal du matin assure que le comte d'Haussonville, qui est rentré hier à Paris, revenant d'Espagne où il a rencontré, comme nous l'avons annoncé, le comte de Paris, a convoqué pour aujourd'hui même les principaux membres des partis royalistes du Sénat et de la Chambre. Au cours de cette réunion, de nombreuses résolutions seraient prises. La publication d'un manifeste du comte de Paris ne serait pas impossible.

Le Mémorial de Saint-Brelade

(Suite)

Le livre de M. Pierre Denis parait décidément devoir prendre l'allure d'un réquisitoire contre les lieutenants du boulangisme. Les fragments que publie aujourd'hui le *Matin* nous montrent M. Denis ouvrant les yeux du général sur la conduite de ses satellites et surtout sur celle de M. Dillon, qui avait ostensiblement l'attitude de « l'homme qui paye » et ne déguisait pas ses relations monarchistes. Aux paroles de M. Denis le général répondit : « Mais ce sont des républicains. » Il y en avait quelques-uns, en effet, républicains « ou passant pour tels. » Ceux-là intervinrent aussi auprès de Boulanger dans le sens de M. Denis. Mais le général était assez indifférent des manœuvres du comité et ne s'informait guère des sources où l'argent était puisé. Il acceptait les libéralités qui lui étaient envoyées spontanément pour soutenir sa politique et croyait aux sacrifices personnels de M. Dillon. Il montra la même confiance pour le journal du boulangisme, la *Presse*, repris par M. Laguerre, et n'intervenait ni dans la rédaction, ni dans l'administration. Enfin, le général avait au plus haut point l'esprit d'indulgence et de conciliation, ce qui lui fit endosser des faits auxquels il était étranger. Jamais il ne voulut désavouer aucun des siens, quels que fussent leurs écarts.

⁂

Tandis que les amis de M. Boulanger faisaient de l'agitation sur le modèle des manifestations qui précédèrent le 2 décembre, M. Pierre Denis préconisait les banquets à l'instar de ceux qui, en 1847, préparèrent l'agitation triomphante, au 24 février, en faveur du suffrage universel. Les banquets, contrairement à la politique, rapprochent et ne divisent pas — cela se comprend. Le général adopta cette idée.

Mais à ce moment M. Pierre Denis lui conseilla de quitter la France pour quelque temps afin de se faire désirer et ne pas user sa popularité. Il lui conseillait la Belgique ou l'Italie ; il préféra l'Italie ; avait-il un pressentiment ? D'ailleurs ce ne fut alors qu'un projet. Le rêve de M. Denis s'étant réalisé, les banquets retinrent le général à Paris. Il y en eut un arrêté à la date du 2 décembre, à Nevers. La date et les allusions qu'elle pouvait faire naître n'arrêtèrent pas le général. Ce banquet provincial n'eut heureusement aucun retentissement, sinon au sein du comité hostile en principe à la propagande par les banquets, parce que ceux-ci supprimaient les intermédiaires et mettaient le général en contact immédiat avec les citoyens.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que ceux des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1892.

Les résultats accusent une plus-value de 17,877,700 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 9,983,400 francs par rapport à la période correspondante de 1891.

Ainsi, en comparant les recouvrements de décembre 1892 à ceux de décembre 1891, on constate les augmentations suivantes :

Douanes......................Fr.	3.883.000
Contributions indirectes.........	2.803.000
Sels................................	165.000
Sucres..............................	3.923.000
Contributions indirectes (monop.)	1.055.000

Quant aux diminutions, elles sont, d'abord peu considérables et de plus largement compensées, par les plus-values. Voici d'ailleurs les chiffres qu'elles atteignent pour chaque article :

Enregistrement...................	233.000
Timbre..............................	446.500
Impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières..............................	376.000
Postes..............................	354.000
Télégraphes	513.900

Dernière Heure

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Résultats Complets

Carmaux 8 janvier.

MM. Jaurès	4320	voix
Héral	3923	
Soulié	1075	
Viguier dit le terrible de Panses.	250	

Ballottage

Carmaux est absolument calme.

Arrestations de nihilistes

Paris, 8 janvier. — La police a arrêté cinq nihiliste russes :

1° Woicechwosky, 30 ans ;

2° Abramowsky, né à Kiew, âgé de 25 ans, se disant journaliste et s'occupant surtout de la rédaction des manifestes et proclamations révolutionnaires.

3° Dambsky, âgé de trente-trois ans, apôtre ardent et militant du mouvement révolutionnaire, chimiste distingué, s'occupant en cette qualité de la confection des explosifs et de leur manipulation, blessé grièvement il y a quelques années, à Genève, au cours d'expérience de cette nature, et compromis déjà à Paris, en 1890, dans une affaire de fabrication de bombes à la dynamite.

4° Jendrylewski, Polonais, âgé de vingt-huit ans ;

5° Perl, employé par le précédent, dont le domicile, dans le quartier de la Glacière, servait de lieu habituel de réunion aux révolutionnaires de tous pays, et de dépôt à des envois de ballots d'imprimés et de caisses volumineuses et pesantes, envoyées de Londres et d'Allemagne.

Depuis longtemps ces individus étaient surveillés par la police française, en raison de leurs relations avec les révolutionnaires parisiens. Ils ont été écroués au dépôt de la préfecture, en attendant que l'arrêté d'expulsion rendu contre eux par le ministère de l'intérieur soit mis à exécution.

LE DRAME DE SOMMIÈRES

On annonce que M. Dide, sénateur du Gard, doit déposer dès la rentrée, sur le bureau du Sénat, une demande d'interpellation au garde des sceaux sur le drame de Sommières, qui passionne en ce moment toute la région du Midi.

Il y a un mois, le corps d'une demoiselle M... était repêché dans la « Vidourie », rivière qui traverse Sommières ; et, le docteur Dax, médecin légiste, appelé à en faire l'autopsie, releva plusieurs blessures et conclut à un crime.

La rumeur publique accusa aussitôt son ancien amant, M. C..., fils d'un industriel de la localité ; mais le parquet de Nîmes, après une courte enquête, le laissa en liberté, ajoutant que la demoiselle M... s'était jetée dans la rivière pour se suicider.

Cette décision des magistrats fut considérée comme un défi jeté à la population.

De tous côtés, on répéta que M. C.. n'était pas inquiété à cause de la situation de son père, qui mettait depuis longtemps son influence à la disposition de certaines personnalités politiques du département.

M. Dide, sénateur républicain répond au vœu de ses électeurs en interpellant le gouvernement à ce sujet.

LA BELGIQUE

LE DRAME DE LA JALOUSIE

Un Hautmontois qui assassine une Valenciennoise sa maîtresse

(Nouveaux détails.)

Brison, qui a assassiné sa maîtresse par jalousie, est tombé dans un grand état de prostration ; il pleure continuellement.

La fille Maghe avait un vif penchant pour l'habit militaire. Cette situation était le cauchemar de Brison. Quand la jeune femme allait chanter au cachet dans un « beuglant » quelconque, il passait des nuits terribles d'insomnie.

Brison a tiré les six coups de son revolver sur sa maîtresse, trois ont porté ; d'après le résultat de l'autopsie, pratiquée à la morgue de l'hôpital civil par MM. les médecins-légistes Dewez et Dechamps, une balle entrée par le dos avait perforé les intestins ; les deux autres avaient traversé le cerveau. Les trois blessures étaient mortelles et la mort a été instantanée.

L'assassin appartient à une excellente famille de Hautmont (France) ; il n'a que 27 ans, est très instruit et dessinateur habile ; il était malheureusement pour le moment sans emploi.

Son père a été victime d'un tragique évènement, il y a quelques mois : propriétaire d'une fonderie de fer et de cuivre, il faisait agrandir ses ateliers quand, en surveillant les travaux de maçonnerie, un mur s'écroula : M. Brison père fut tué sur le coup.

Depuis, le fils aîné avait pris la direction de la fonderie, mais Aimé, le triste héros du drame, était continuellement sollicité de rentrer dans sa famille.

LE CRIME DU CHATELET

Un mari assassiné par sa femme et son amant

(Nouveaux détails)

Charleroi, 8 janvier. — Nous avons raconté cet épouvantable crime, l'instruction a relevé des détails qui sont véritablement horribles.

Huit jours avant qu'il ne fût commis, les complices étaient encore étrangers l'un à l'autre. Ils lient connaissance à l'occasion du baptême de l'enfant d'un ami commun. La femme Mellaert devait être marraine, mais le parrain manquait. Tireur arrive de France et *stante pede* l'ami le bombarde parrain, sans autre mal que d'aller faire la connaissance de sa « commère ». Tireur y va, est accueilli avec enthousiasme à raison de ses qualités de joli garçon et dès la première entrevue l'épouse Mellaert lui tombe dans les bras et devient sa maîtresse.

Dès les premiers rapports également, elle propose à Tireur de la débarrasser de « son vieil incapable » de mari en le tuant et d'aller vivre en paix ailleurs de l'héritage de celui qu'ils auraient assassiné. Tireur refuse d'abord, disant que le mari ne saurait être un obstacle à leurs relations. Et de fait, les jours qui suivent, les amants ne peuvent se rencontrer sans se donner l'un à l'autre dans les conditions et les endroits les plus inattendus.

L'avant-veille du crime, la femme décide Tireur à s'enfermer dans sa cave et à attendre le moment où son mari va soigner les lapins pour le « péter ». Elle va l'avertir du moment propice, mais ils laissent échapper l'occasion pour donner libre cours encore à leur passion. Le lendemain, Tireur passe encore la nuit à la cuisine, avec, pour instruction, de monter dès que sa complice l'avertira et d'assassiner la victime. La nuit se passe de nouveau en un autre programme que l'on devine.

Enfin dans la nuit du 30 décembre, le crime est consommé, Tireur s'étant une troisième fois caché dans la cuisine. Lorsqu'il monta vers 6 heures du matin, à l'appel de la femme il la trouva frappant son mari de la bêche homicide. Le malheureux peut encore se relever, cependant, il court vers Tireur, qui l'envoie rouler à terre de deux violents coups de poing dans les yeux. Alors, l'horrible furie achève son œuvre tandis que Tireur s'éloigne Lorsque sa maîtresse vient le rejoindre au rez-de-chaussée elle lui remet deux pièces de cinq francs pour s'amuser le jour de l'an.

On sait le reste.

UNE STATUE A WATTEAU

A la suite du pèlerinage à Nogent-sur-Marne en l'honneur de Watteau, une souscription a été décidée pour élever au grand peintre français une statue digne de lui à Nogent, où il a vécu ses dernières années et où il est mort. Un comité d'honneur et un comité d'action ont été formés. Voici leur composition :

Comité d'honneur :

MM. le directeur des beaux-arts, Bonnat, Bracquemond, Boucher-Cadart, Breton, Carolus Duran, A. Dumas, P. Foucart, Grouit, Ed. Guillaume, Henner, A. Houssaye, J. Lefebvre, le maire de Valenciennes, P. Mantz, E. Mascart, Nadaud, le président de la Betterave, le président de l'Union valenciennoise, Puvis de Chavannes, Roll, Wallon.

Comité d'action :

Président : M. Carolus Duran ; secrétaire général trésorier : M. Emile Blémont, secrétaires : MM. Ernest Lauth et Maurice Thierry membres : MM. Alboize, Pertaux, Carnoy, Dutert, Ph. Gille, Gonse, Le Chollleux, Lefranc, le maire de Nogent, Mairesse, H. Malot, Moyaux, Pontrevez, A. Renaud, Roger-Ballu, E. Aain, Armand Silvestre, V. de Swarte, G. Tattegrain, Weerts.

Le Mouvement gréviste

A SECLIN

La situation reste toujours la même, les filateurs n'ayant pas cru devoir communiquer aux peigneurs les décisions prises dans la réunion qu'ils ont tenue samedi après-midi. Ces derniers ont envoyé près d'eux, hier matin, un délégué pour connaître ces décisions. Il lui a été répondu que les filateurs consentaient à arrêter le lundi à cinq heures et demie.

Une réunion des grévistes a eu lieu l'après-midi à trois heures, dans la salle de la mairie.

Le délégué a rendu compte de sa mission et les autres délégués qui composaient le bureau, ont, dans un but de conciliation et afin de laisser à chacun sa liberté d'action, proposé de voter la reprise du travail ou la continuation de la grève à bulletin secret.

Mais aussitôt toutes les mains se lèvent et le cri : Quatre heures et demie! sort de toutes les bouches.

La continuation de la grève est ensuite votée à l'unanimité.

Une souscription en faveur des grévistes les plus nécessiteux s'ouvre aujourd'hui ; les délégués, chargés de recueillir les offrandes, se rendront à domicile. Ils espèrent que chacun fera son possible, voire même l'impossible ; car la misère commence à se faire vivement sentir.

EN ALLEMAGNE

Bothoul, 8 janvier. — Les mineurs réunis au nombre de 5000 environ, ont déclaré se solidariser avec leurs camarades grévistes du bassin de la Saar et proclamer pour demain lundi la grève générale dans le district de Dortmust.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections municipales à Valenciennes

Comme nous l'avions prévu M. Abel Dupont a été élu conseiller municipal à une majorité de 1,139 voix.

Sans mettre en doute le républicanisme de M. Lamotte sa candidature avait un caractère personnel et aristocratique qui lui a beaucoup nui.

Voici les résultats du scrutin :

	Dupont	Lamotte
Canton Est	547	216
Canton Sud	585	378
Canton Nord	948	332
	2080	[illegible]

UN CENTENAIRE

La commune de Grand-Fayt, dans l'arrondissement de Cambrai, compte parmi ses habitants un centenaire, dont elle célébrera le 15 janvier l'anniversaire.

Constantin Denis, c'est son nom, est né le 12 janvier 1793, à Grand-Fayt.

Incorporé en 1812 au 21e de ligne, qui était alors à Cambrai, il prit part à la campagne de Prusse, puis à la campagne de France, et fut finalement blessé, à Waterloo, d'un coup de sabre à la figure. La cavalerie autrichienne lui passa sur le corps, et il resta quatre heures comme mort sur le champ de bataille.

Il rentra ensuite dans ses foyers, et il ne tarda pas d'être nommé garde-champêtre de la commune, emploi qu'il a conservé depuis cette époque.

Constantin Denis est un des rares médaillés de Sainte-Hélène qui subsistent encore. Il est resté fidèle à la légende napoléonienne ce qui n'a pas empêché les républicains du Conseil municipal de Grand-Fayt de se rallier au projet de fête organisé en l'honneur de ce vieux serviteur de la Commune. Les républicains ont donné là une leçon de modération à la majorité réactionnaire qui a refusé de fêter l'anniversaire de la République, le 22 septembre dernier.

Une somme de 250 francs a été votée.

Une commission de cinq membres a été nommée pour l'organisation de la fête.

Les musiques de Maroilles, Prisches, Cartignies, Dompierre et Monceau, ainsi que les sociétés de sapeurs-pompiers de Maroilles, Prisches, Cartignies, Beaurepaire, Marbaix, Dompierre, Noyelles et la société de gymnastique et d'armes de Dompierre ont été invitées à prêter leur concours.

Les diverses sociétés seront reçues sur la place à 1 heure 1/2. Le défilé commencera à 1 heure 3/4 pour aller prendre le centenaire chez lui et l'amener à la Mairie. Il montera sur un char préparé à cet effet, et sur lequel il sera entouré des membres du Conseil municipal.

Il y aura ensuite des vins d'honneur à la mairie, concert sur la place par les diverses sociétés de musique, le soir bal à grand orchestre dans une salle magnifiquement décorée.

Il sera fait une quête au profit du centenaire.

Chronique Régionale

Commissariats de police. — Par décret du 30 décembre, M. Lane, commissaire de police à La Madeleine, est nommé à Boulogne (Pas-de-Calais).

M. Echinard, commissaire de police à St-Amand, est nommé à Orange (Vaucluse).

M. Mercier, commissaire de police à Condé, est nommé à St-Amand.

M. Robert, commissaire de police à Boulogne, est nommé à La Madeleine.

M. Dupire, commissaire de police à Valenciennes, est élevé à la 1re classe de son grade

L'électricité dans les trains. — Les trains 11, 18, 29, et 46 entre Paris et Lille vont être sous peu éclairés à la lumière électrique.

Société de secours mutuels. — Voici l'état des subvention allouées par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 4 septembre 1892, aux sociétés de secours mutuels approuvées du département qui ont effectué, en 1891, des versements à leurs caisses de retraites :

La société d'Aniche, 539 fr. ; Armentières. — Employés du commerce et de l'industrie, 256 fr. ; Saint-Hubert, 1,500 fr. ; Avelin. — Saint-Quentin (222), 144 fr. ; Breucq (com. de Flers). — Saint-Martin, 119 fr. ; Cambrai. — Employés du commerce, 690 fr. ; Cateau. — Union catésienne, 801 f. ; Caudry. — Union des ouvriers, 333 fr. ; La Chapelle-d'Armentières. — St-Louis, 843 fr.

Colleret. — La Prévoyance, 627 fr. — La Société de Cousolre, 483 fr. - Croix. — Saint-Martin, 262 fr. — Dechy. — Saint-Amand, 232 fr. — Douai, — Typog. et lithog., 91 fr. — Fourmies. — Fourmisienne, 510 fr. — Hautmont. — La Hautmontoise, 1,695. — Hellemmes-Lille. — Agents du chemin de fer, 2,499 fr. — Lambersart. — Saint-Nicolas, 150 fr.

Lille. — Anciens sous-officiers, 384 fr. ; Cantonniers, 1,738 fr ; Coupeurs et réceptionneurs, 428 fr. ; l'Horticole, 139 fr. ; Instituteurs et institutrices, 3 585 fr. ; ouvriers mouleurs, 1,445 fr. ; Protestants de Prévoyance, 189 fr. ; Sauveteurs du Nord, 1,293 fr ; Typographie lilloise, 1,636 fr. ; Voyageurs, 2,212 fr. ; Prévoyance de Wazemmes, 1,000 francs.

Linselles. — St-Ménard, 474 fr. — Lompret. — St-Joseph, 202 fr — Loos. — St-Lucien, 862 fr. — Lourches. — Ouvriers des mines de Douchy, 843 fr — Maing. — La Fraternelle, 202 fr. — Marchiennes. — St-Eloi, 408 fr. — Marcq-en-Barœul. — St-Jean, 707 fr. — Merville. — St-Amé, 1,426 fr. ; St-Jean, 152 fr. — Société de Mons-en-Pévèle, 169 fr. — Moulins-Lille, — Fraternelle, 51 fr, — Société de Neuf-Berquin, 117 fr. — Pérenchies. — St-Mathias, 794 fr.

Quesnoy-sur-Deûle. — St-Vincent, 486 fr. — Seclin. — St-Joseph, 80 fr. — Sin-le-Noble — Saint-Martin, 300 fr. — Somain. — La Somainoise, 251 fr. — Tourcoing. — Employés de commerce, 1,146 fr. Prévoyance (femmes), 292 fr ; Prévoyance (hommes), 2,282. — Valenciennes. — Association fraternelle du chemin de fer, Compagnie d'Anzin, 1265 f. ; Générale de prévoyance, 100 fr. ; Mécaniciens, chauffeurs des mines d'Anzin, 992 fr. ; Saint-Eloi, 263 fr. — Verlinghem. — St-Chrysole, 578 fr. — Société de Vieux-Berquin, 281 fr. — Vieux-Condé. — St-Eloi, 1346 fr.

Chronique locale

ROUBAIX

Le nouveau Tarif de l'Octroi

(Suite)

Chapitre des fourrages

Foins, sainfoins, luzernes, hivernages, lentilles féverolles et avoines en paille et autre, fourrages secs, les 100 kil. 0 70.

Paille de toute espèce, 0 65.

Avoines et maïs en grains moulues ou concassées, 2 00.

Bois de construction

Bois en grume	dur le stère 4 00,	
«	tendre	3 00
Bois équarris	dur	3 50
«	tendre	4 00

Bois ouvrés et planches de toute espèce et qualité, 600.

Planches travaillées, 700.

Lattes, bot. 100 lat. 15.

Matériaux

Choux et mortier préparé. les 100 kil. 0 30

Pierre et grès bruts de toutes espèce et qualité le mètre c. 300

Id. travaillées. 3 50.

Id. polies 5 00

Marbres bruts le mètre c. 15 00.

Marbres travaillés, destinés aux constructions immobilières, le mètre c. 20 00.

Grès équarris pour constructions, le mètre 6 00.

Grès équarris pour pavages et grès à paver de toute espèce et qualité, le mètre c. 1 20.

Sable et gravier de toute espèce, le mètre c. 0 40.

Ardoises de toute espèce et qualité, le mille, 4 00.

Tuiles, pannes, faîtières et tous objets en terre cuite, pour la couverture des bâtiments, le mille, 4 00.

Carreaux et briquettes en terre cuite et en faïence destinés aux constructions immobilières, le mille 6 00.

Cornues, carreaux, briques, matière réfractaire et tous autres objets de cette matière et cornues en fonte moulée, destinés aux constructions immobilières, les 100 kil. » 80.

Chaux hydraulique en poudre, plâtre, ornement en plâtre et tous les objets composés de ces diverses matières, les 100 kil., 1 00.

Ciment de toute espèce et tous objets composés de cette matière, les 100 kil , 1 50.

Briques ordinaires cuites en plein air et de toute provenance, le m. cube, 1 40.

Tuyaux en terre cuite et en grès de toute espèce et qualité, le m. cour. » 15.

Bitumes, goudrons et asphaltes pour tout usage et tous objets composés de ces diverses matières, les 100 kil., 1 00.

Dalles brutes en verre, pannes de verre et verres à vitre de toute espèce et qualité.

Glaces étamées ou non étamées pour constructions immobilières, 12.00.

Métaux

Tubes et tuyaux en métaux de toutes formes, pour constructions immobilières, le kil. 0.05.

Pièces de toutes formes en fer, en cuivre et en fonte, pouvant servir à toutes sortes de constructions immobilières généralement quelconque les 100 kil. 2,50.

Tôle, Plomb, Zinc, Fil de fer et de cuivre de toute espèce et qualité, pouvant servir aux constructions immobilières, les 100 kil. 2.00.

Objets divers

Blanc de zinc, céruse, minium, mastic de toute espèce, essence de thérébentine et toute autre couleur brute ou apprêtée pouvant servir à l'usage des peintres : le kilogr. 5 centimes.

Vernis gras au copal, à l'essence du térébentine et de toute autre espèce. (Les vernis à l'alcool exceptés), le kilogr. 0,10 c.

Savons de toilette, poudre de savon, pâtes de toilette, dites d'amandes, de riz, de guimauve et toutes autres poudres ou pâtes similaires les 100 kil. 20 francs.

Les fourrages verts sont exempts de l'impôt.

Les bois ayant moins de 35 millimètres d'épaisseur seront considérés comme planches, ceux de 35 millimètres et au-dessus comme bois équarris.

Les croutats seront mesurés au stère, vides compris et taxés comme bois équarris.

La botte de lattes doit contenir cent mètres de développement.

Sont compris sous la dénomination de bois dur : le chêne, l'orme, le frêne, le hêtre, le poirier, le chataignier, le pommier, le mérisier et autres fruitiers, le marronnier, l'acajou, le charme et le sapin dit pitshpin.

La chaux pour engrais est exempte de l'impôt ; on devra justifier de son emploi.

Les grès à paver, vides compris, se mesureront sur la plus grande surface et sur toute leur épaisseur ; sont imposés comme pannes, tous les objets en terre cuite non dénommés au tarif et pouvant servir à la construction des bâtiments.

Les tuyaux en terre cuite et en grès se mesureront au mètre courant sans déduction pour les emboitages.

Les marbres introduits avec les meubles sont affranchis du droit.

Les déchets de briqueterie provenant de l'intérieur ou de l'extérieur, ainsi que les scories et les déchets de matériaux de toute espèce, puis les cendres pouvant remplacer le sable dans la fabrication du mortier et des pavages ou de toute autre construction sont taxés comme le sable, à 40 centimes le mètre cube.

Il n'y a d'exonérés de l'impôt que les sables, les cendres et les cailloutis employés à la confection et à la réparation des routes nationales, départementales et vicinales.

Le saumon salé ne payera que la moitié des droits fixés par le tarif en vigueur, soit vingt centimes par kilog.

Observations générales

Les quantités inférieures à celles déterminées au présent tarif seront soumises au droit proportionnel.

Aucune déduction ne sera accordée pour les vides existants dans les chargements d'objets se mesurant au stère et mètre cube, tels que les bois à brûler, les fagots, les planches de toute espèce, les marbres, les pierres polies, les grès à paver de toute espèce, le sable et le gravier, etc.

Les ardoises jusqu'à 450e carrés paieront les droits simples ; pour une surface supérieure à celle-ci, le droit sera proportionnel.

La surface est établie en multipliant la largeur par la plus grande hauteur.

Lorsque le cubage des marbres présentera des difficultés, la taxe sera appliquée au poids, à raison de 2,700 kilogrammes pour un mètre cube, les marbres qui font partie des meubles ne sont pas imposés, ni les meubles eux-mêmes.

Observations supplémentaires

Les seuls bois imposables sont ceux pouvant servir comme combustibles ou comme bois de constructions immobilières, ainsi que les gaules, les gaulettes, piquets et ramures dénommés à notre tarif, objets d'un usage local. — Le coke fabriqué à l'intérieur avec du charbon ayant payé le droit sera exempt de la taxe. — Les métaux pouvant être employés dans les ouvrages de maçonnerie pour asservir, sceller ou enclouer les machines, ainsi que ceux pouvant servir à la construction des bâtiments, puis les objets en métaux s'adhérant au sol ou à toute construction immobilière généralement quelconque sont seuls imposables.

Les savons communs servent au lavage du linge, tels, que les savons mous et en briques, sont les seuls exempts de la taxe.

Nous publierons demain le nouveau règlement.

Un fermier écrasé. — On nous rapporte qu'un fermier des Trois-Ponts, M. Alphonse Watteau aurait été victime samedi soir d'un grave accident. En conduisant un chariot il a glissé sous les roues et a été écrasé par le véhicule.

Relevé par des passants il a reçu les soins de M. le docteur Delannoy qui a constaté que son état était très grave.

Deux accidents. — On a transporté hier matin à l'hôpital un nommé Alfred Watteau, 28 ans, demeurant rue Ste-Thérèse, ouvrier apprêteur, qui a été victime, samedi soir vers huit heures et demie, d'un accident dû à la gelée.

Il allait rentrer chez lui quand il glissa sur le bord du trottoir et se fractura la jambe droite.

— Hier matin, vers 9 heures, une dame Marie Dumenne, femme Paul Nollet, demeurant rue d'Arcole, cour Saint-Léon, a glissé sur la pierre des cabinets d'aisance et est tombée si malheureusement qu'elle s'est fait des contusions graves à la jambe gauche et à la cuisse droite. Elle a reçu les soins de M. le docteur Largillière.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — *Dernier écho de l'exposition des Beaux-Arts.* — La commission administrative vient d'adresser à M. le président du Bureau de Bienfaisance une somme de cinquante francs pour être distribuée aux indigents en secours extraordinaire.

La Commission saisit cette occasion pour remercier les sociétaires et le public amateur, car cette somme provient en partie des offrandes recueillies dans le tronc pour les pauvres que la commission a l'habitude de placer dans le Hall en temps de l'Exposition.

VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 2 au 7 janvier

	Nomb. de colis	kilos
Soie. . . .	25	1,495
Laine peignée	3,535	380,352
Laine filée	818	88,442
Blousses. .	24	2,636
Coton. . .	628	67,117
Totaux. .	5,030	540,036

Décreusage. . . 32 opérations.

Titrage . . . . 505 id.

Le Directeur,

L. LIPPER